SOCIETE GENERALE
COTE D'IVOIRE

AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 24 des statuts et dans le respect de l'article 140 alinéa 2 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales, Mesdames et Messieurs les actionnaires de Société Générale Côte d'Ivoire, sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 13 avril 2023 à 09 heures, à l'Espace Latrille Events, sis à Abidjan Commune de Cocody, aux Deux-Plateaux Boulevard Latrille, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux au 31 décembre 2022, sur les comptes IRFS au 31 décembre 2021 et 2022 et rapport du Président du Conseil d'Administration au 31 décembre 2022 ;
2. Rapport sur l'évaluation du Conseil d'Administration, des Comités Spécialisés et de chaque Administrateur ;
3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes des exercices clos le 31 décembre 2021 et 2022 en normes IRFS ;
4. Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 décembre 2022 ;
5. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme OHADA portant droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, approbation de ces conventions ;
6. Approbation des comptes annuels ;
7. Quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux comptes ;
8. Affectation du résultat ;
9. Renouvellement des mandats de certains Administrateurs ;
10. Fixation de l'indemnité de fonctions allouée au Conseil d'Administration ;
11. Questions diverses ;
12. Pouvoirs.

Les actionnaires sont priés de confirmer leur présence physique à l'adresse : assemblee.generale-sgci@socgen.com au plus tard le vendredi 7 avril 2023 et de se présenter à l'Assemblée Générale, muni du mail de confirmation.

Veuillez noter que Société Générale Côte d'Ivoire mettra également en place une solution de réunion par visioconférence afin de permettre à un plus grand nombre d'actionnaires de participer à cette Assemblée Générale.

Les paramètres pour se connecter à la visioconférence seront disponibles auprès des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation et par demande adressée à la banque via l'adresse assemblee.generale-sgci@socgen.com à compter du 29 mars 2023.

Les actionnaires qui ne se feront pas représenter, et qui auront informé le Directeur général de Société Générale Côte d'Ivoire de leur absence à l'assemblée générale conformément aux dispositions de l'article 133-1 de l'acte uniforme Ohada relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, pourront voter par correspondance.

Les courriers à adresser au Directeur Général sont reçus via l'adresse assemblee.generale-sgci@socgen.com.
Les votes par correspondance sont réceptionnés auprès de la société au moins 24h avant la tenue de l'assemblée via une adresse qui sera communiquée aux actionnaires concernés.

Les formulaires de pouvoir et les documents sociaux visés à l'article 525 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales seront tenus à la disposition des actionnaires auprès des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation à compter du 29 mars 2023.

Les actionnaires pourront par ailleurs adresser leurs éventuelles questions à l'adresse assemblee.generale-sgci@socgen.com auxquelles il sera répondu lors de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration
M. Faman TOURÉ
Président du Conseil d'Administration